

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 474

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 21

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« travail »,

insérer les mots :

« dans leur rédaction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.